

Recours au Règlement

des partis à la Chambre, de la question de savoir si c'est bien l'endroit et le moment d'aborder cette question.

• (1520)

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je répondrai brièvement sur ce point. J'avais l'intention de faire cette remarque. Cela vient d'être porté à mon intention et je soulève la question dès que possible.

Je dirais, monsieur le Président, que, étant donné que la motion vient d'être présentée, si les députés d'en face veulent avoir le temps de l'examiner, nous serions assurément heureux de leur accorder ce délai et on pourrait en discuter à la réunion des leaders. Nous serions disposés à en débattre et à voter.

Je remercie le député pour sa proposition.

[Français]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami, le député d'Ottawa—Vanier, s'interroge sur les privilèges d'un député quelconque qui aurait été affecté par la déclaration faite par le sénateur Hébert, dimanche soir cette semaine, il y a à peine maintenant 48 heures, à TVA.

Et la députée d'Hamilton—Est reproche au vice-premier ministre le fait qu'il s'est servi d'une traduction. J'ai toujours pensé que, unilingues ou bilingues, anglophones ou francophones, nous étions tous des citoyens à part entière, ici à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je pense que le dossier du vice-premier ministre dans le domaine de l'unité nationale n'est plus à faire.

En ce qui concerne la déclaration du sénateur Hébert, vous me permettrez, parce que je suis directement affecté, monsieur le Président, par la déclaration, et je cite textuellement: «Ou bien, disait-il, de la bloquer, ce qu'on avait l'intention de faire jusqu'à ce que M. Mulroney, lui, oubliant les conventions. . .» Écoutez la déclaration du sénateur Hébert: «M. Mulroney, oubliant les conventions, est allé soudoyer la reine, je ne sais trop de quelle façon, pour nommer. . .» Et l'interviewer l'interrompt: «Sénateur, ce que vous venez de dire, «le premier ministre aurait soudoyé la reine» c'est très grave pour un sénateur de dire cela tout de suite «a soudoyé la reine»». Le sénateur Hébert: «Voyez-vous le danger des émis-

sions en direct? On ne peut pas changer. Mais ce qui est vrai, cependant, c'est ce qui m'a étonné, c'est de ne pas voir dans la presse, le lendemain matin de ces huit nominations, grâce à l'accord de la reine, la reine d'Angleterre, imposer une taxe épouvantable au Canada et aux Canadiens. Cela aurait été un titre.»

Ce qu'il a dit, c'est que le premier ministre du Canada est allé soudoyer la reine, qu'il abîme de bêtises en la traitant de reine d'Angleterre quand elle est aussi la reine du Canada, la reine de tous les Canadiens. Et si les libéraux étaient sensés pour deux minutes. . .

[Traduction]

. . .ils convoqueraient le sénateur Hébert et ils l'expulseraient immédiatement du caucus libéral pour ce qu'il vient de dire.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je fais un rappel au Règlement. J'aimerais que vous expliquiez à la Chambre quelle procédure nous suivons actuellement. Est-ce que nous sommes dans un débat sur la motion en question? Je voudrais le savoir parce qu'il y a beaucoup de mes députés qui veulent participer.

Mais, monsieur le Président, je veux rappeler à la Chambre que dans *Beauchesne*, Cinquième édition, commentaire 19, on dit simplement:

Les déclarations faites en dehors de la Chambre par un député ne sauraient non plus motiver une question de privilège.

Monsieur le Président, un sénateur, ce n'est pas mieux qu'un député; une déclaration en dehors de la Chambre ne devrait pas, d'après nous, être l'objet d'une question de privilège.

[Traduction]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, en ce qui concerne le Règlement que j'ai invoqué, je pense qu'il devrait être clair pour vous et pour tous les députés que la question débattue ici aujourd'hui n'est pas de savoir si Sa Majesté, la reine, a été ou non insultée.

Il est évident, d'après les commentaires attribués au sénateur Hébert, qu'une déclaration a été faite. Il est également évident qu'on n'a pas sérieusement accusé le